

 **FORMULAIRE
de Parrainage**
Agir aujourd'hui sur le long terme

Nom

Prénom

Votre email

Téléphone

Adresse précise de la résidence :

Rue

Code postal Ville

Certifie m'engager à parrainer un enfant du FOYER DU SOURIRE de PERNIER en HAITI par le biais de l'association « Aide Aux Sourires ».

Je suis conscient(e) de mon implication, ce geste permettant de soutenir l'éducation d'un enfant jusqu'à sa sortie du programme « Aide Aux Sourires » et cela jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Durant cette période : la scolarité, l'uniforme scolaire, les livres scolaires, le suivi de la scolarité, le transport scolaire seront assurés pour votre filleul.

NOM et PRENOM de L'ENFANT du « FOYER DU SOURIRE »

Je m'engage sur une période de 2 ans avec tacite reconduction

Je m'engage à un échange de courrier avec mon filleul, à raison de 3 ou 4 courriers par an

Au cas où l'enfant que je parraine viendrait à quitter le foyer ou ne ferait plus partie du programme de parrainage de l'association, un ou une autre filleul(e) pourra m'être proposé(e).

TYPE DE PARRAINAGE :

Parrainage Collectif (vous pouvez adhérer en adhésion simple ou couple si vous le souhaitez)

Parrainage individuel (Adhésion simple 24 €)

Parrainage individuel (Adhésion couple 35 €)

POURQUOI UNE ADHESION :

Cette adhésion sert à l'envoi de courriers sur HAITI, aux frais téléphoniques et administratifs pour le fonctionnement de l'association, permet de participer à l'Assemblée Générale de l'association ainsi que de recevoir les rapports d'activités, le suivi des projets, etc.

J'opte pour le parrainage complet (scolarité complète de l'enfant)

soit par virement bancaire annuel de 500 €

soit par virement bancaire mensuel de 42 €, à raison de 12 virements par an

soit par virement trimestriel de 125 €, à raison de 4 virements par an

J'opte pour le parrainage partiel (demi-scolarité de l'enfant)

- soit par virement bancaire annuel de 250 €
- soit par virement mensuel de 21 €, à raison de 12 virements par an
- soit par virement trimestriel de 63 €, à raison de 4 virements par an

Le parrainage donne lieu à une déduction fiscale à hauteur de 66 % des dons versés dans l'année.

Je recevrai un reçu fiscal du montant des sommes versées dans l'année.

Fait à

Le

Signature

Formulaire à retourner dûment complété et signé à l'adresse de l'Association « AIDE AUX SOURIRES ».